

Vers un recrutement extraordinaire du corps enseignant primaire

Autor(en): **Barbey, Léon**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique**

Band (Jahr): **92 (1963)**

Heft 1

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1040422>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Vers un recrutement extraordinaire du corps enseignant primaire

Tout ce qui est nouveau étonne. En particulier, dans un pays attaché à ses traditions en tous les domaines. On s'étonne quand on ne comprend pas ce qui se passe, quand on ne comprend pas un problème, ou qu'on ne saisit même pas qu'il y a un problème. Et si l'on a perçu le problème, on demeure dans l'étonnement quand on ne comprend pas la solution proposée pour le résoudre.

En face de l'étonnement qu'ont suscité les mesures prises par la Direction de l'Instruction publique en vue d'assurer un recrutement du corps enseignant primaire selon un mode inusité, il nous faut donc essayer de rappeler le problème de départ et d'expliquer pourquoi l'on s'est arrêté en fin de compte à telle solution déterminée pour le résoudre.

Nous procéderons par questions et par réponses, comme à l'école et comme dans une interview.

Pourquoi ce recrutement extraordinaire ?

Depuis plusieurs années, un bon nombre de nos classes sont tenues par des remplaçants en marge des conditions normales. Certains sont des collègues au bénéfice de la retraite, qui veulent bien « dépanner » les classes sans titulaire en prolongeant leur activité pédagogique. Il y a aussi des institutrices mariées ; la loi (discutable) les contraindrait à renoncer à l'enseignement ; la pénurie de personnel compétent les y retient pourtant. Enfin, des classes sont confiées à des maîtres plus ou moins improvisés, ayant fait des études générales suffisantes, mais pas du tout ou fort peu de pédagogie avant de l'apprendre « sur le tas », en la pratiquant.

Le pays doit être reconnaissant à tous ces auxiliaires bénévoles de nos écoles. Mais leur situation est anormale. Il est anormal que des retraités se trouvent moralement plus ou moins obligés de renoncer au repos qu'ils ont mérité. Il est anormal qu'un grand nombre de nos écoliers servent de cobayes à des pédagogues trop novices. Il est anormal enfin que des gens qui rendent service à l'école selon leurs moyens en temps de pénurie n'arrivent pas à un statut financier (traitement, retraite) correspondant à leur activité, faute de titre légal d'enseignement (brevet), et qu'ils risquent de se voir remerciés le jour où le nombre des brevetés serait suffisant pour prendre leur relève.

La question fondamentale était donc de savoir s'il fallait ou non continuer à faire face à la pénurie de maîtres par des moyens de fortune, en se contentant de « boucher les trous », ce qui ne va pas sans dommage soit pour les enseignants en question, soit pour leurs élèves. La réponse à cette question a été : « Non. Nous ne voulons pas laisser aller les choses passivement. Il faut chercher une solution à ce problème. »

Combien y a-t-il dans le canton d'enseignants en marge des conditions « normales » ?

Quand la Commission cantonale des études a commencé à attaquer ce problème, elle a demandé des chiffres. Il y avait à ce moment-là 23 postes d'instituteurs et 37 postes d'institutrices occupés dans ces conditions. Une soixantaine sur 697 enseignants primaires, ce n'est peut-être pas énorme. Dans certains cantons, c'est près de la moitié du corps enseignant qui n'est pas « titularisable ». Mais il faut être plus humain que les statistiques.

La preuve a du reste été rapidement donnée que la situation pouvait s'aggraver à un rythme inquiétant. Quelques mois après le premier recensement, le chiffre de ces cas marginaux s'élève déjà aujourd'hui à 90.

Même si la situation n'est pas aussi sérieuse que dans d'autres régions, elle nous amène à prendre conscience d'un fait : ce fait est que le canton ne trouve plus le contingent nécessaire de maîtres et de maîtresses, avec son équipement actuel pour la formation pédagogique du corps enseignant primaire.

Comment en est-on arrivé là ?

En présence d'un mal, il faut en rechercher les causes, si l'on veut y porter remède. L'inventaire de toutes les causes dont nous subissons aujourd'hui les effets nous conduirait très loin.

Nous en signalerons simplement trois principales.

Du côté des instituteurs, il faut se rendre compte que la fermeture de l'École normale de 1940 à 1943, précédée depuis quatre ans par l'interruption de nouvelles inscriptions, a tari le recrutement pendant sept ans. Le calcul du déficit est vite fait, si l'on se rappelle qu'Hauterive fournissait en moyenne 12 brevetés par an.

En second lieu, tant chez les jeunes gens que chez les jeunes filles, beaucoup de brevetés n'entrent pas dans l'enseignement ou en sortent prématurément.

Tertio, le nombre des classes a augmenté depuis trente ans. J'ai sous les yeux l'Annuaire de l'Instruction publique pour 1931. J'y dénombre 625 titulaires de classes primaires. Nous en avons près de 700. Concluez !

N'a-t-on rien fait jusqu'ici pour remédier à la pénurie de maîtres ?

Il faut bien le rappeler, tant les gens ont la mémoire courte. Toute une série de mesures ont été prises, ces dernières années, pour réparer les erreurs qui ont amené, en partie, la carence actuelle.

Pour les instituteurs, le premier élément de solution a consisté dans l'agrandissement de l'Ecole normale. Les nouveaux locaux acquis à la rue de Morat en 1943 étaient sans rapport avec les besoins réels. On s'était pourtant vite habitué au régime des entrées bisannuelles que leur étroitesse imposait. Et l'on a déjà oublié de quels milieux vinrent les protestations contre l'agrandissement ! Le Directeur de l'Instruction publique réussit contre vents et marées à faire voter par le Grand Conseil les crédits nécessaires. Les travaux terminés en 1958 permettent d'héberger 80 élèves au lieu de 40 – et je me permets de penser que c'est encore trop peu.

Mais pourquoi, en même temps, prolonger la durée des études ?

La réponse est simple. De même qu'on avait naguère diminué considérablement la quantité des effectifs, on avait en même temps sacrifié la qualité des études, en les réduisant de cinq à quatre ans. Ce que Mgr Dévaud avait obtenu sur ce point a été démoli d'un trait de plume. Motif : les économies ! M. le conseiller d'Etat Python a entrepris de rétablir le cycle de cinq ans et convaincu dans ce sens le Grand Conseil.

Mais la pénurie était déjà telle qu'il a fallu retarder d'année en année l'application de cette mesure, qui ne sera effective que pour la promotion des normaliens qui sortiront en 1965.

Ne serait-il pas préférable d'agrandir encore l'Ecole normale ?

En théorie, ce serait la solution la plus logique. Mais quelles chances a-t-elle d'être réalisée, quand on pense aux obligations d'ordre financier qu'un pareil projet ne manquerait pas de soulever dans notre assemblée législative ? L'urgence des vides à combler ne permet guère, d'autre part, d'attendre encore des années sans rien faire pour y pourvoir dans de meilleures conditions.

C'est ainsi que la Commission cantonale des études a fini par se prononcer en faveur d'un mode extraordinaire de recrutement. D'autres cantons, du reste...

En somme, on a copié les autres cantons ?

Plus exactement, on a profité de leurs expériences pour réaliser quelque chose de valable, en évitant certaines erreurs.

Quiconque a pris la peine de lire le communiqué de presse de la D. I. P. (*Liberté*, 21 août 1962) aura pu se convaincre que le projet envisagé tenait le plus grand compte des expériences fâcheuses, douteuses, ou heureuses, faites autour de nous. L'originalité du projet fribourgeois tient à une position de principe : pas de brevet « au rabais », pas de cours « rapides », voire « accélérés », plus de membres du corps enseignant de « seconde catégorie ».

Mêmes exigences de formation pédagogique pour tous, attestées par le même diplôme officiel (brevet), mais autres moyens d'y parvenir.

Le recrutement extraordinaire n'intégrera définitivement au corps enseignant que les candidats qui auront réussi à conquérir leur brevet, de façon à devenir des maîtres « à part entière ».

Cette double préoccupation, à la fois pédagogique et sociale, permet de résoudre le problème sans porter préjudice à quiconque.

Comment s'est faite la sélection des candidats ?

Il y avait en somme deux groupes de « candidats » : ceux qui ont répondu à l'appel lancé dans la presse (environ 70), et ceux qui étaient déjà « dans la place », comme remplaçants désignés (sans brevet) selon le processus usuel. De ces derniers, la majorité ont saisi l'occasion qui leur était offerte d'un « reclassement » social et pédagogique à 100 %.

Du premier groupe, le tiers environ a été éliminé sur dossiers (pour raison d'âge, d'études insuffisantes, etc.). Une douzaine ont été retenus sur dossiers. Dix-neuf ont été appelés à un examen présélectif (épreuves scolaires, tests pédagogiques et psychologiques) ; dix l'ont réussi. Certains candidats ne sont pas disponibles immédiatement.

Quelles sont les étapes de la formation « extraordinaire » ?

1. Tous reçoivent une initiation pratique par un stage préliminaire sous la direction d'un maître expérimenté. Ce stage dirigé est de quatre semaines en principe. Il peut être éliminatoire.

2. Tous sont appelés à suivre les « cours du jeudi » (toutes les trois semaines) et les « cours de vacances ». Ces cours ont commencé le 8 novembre ; ils réunissent 26 candidats. Ces cours dureront plusieurs années. Ils orientent les candidats dans leur activité de remplaçants et ils les préparent aux examens du brevet.

3. Au fur et à mesure des besoins scolaires et de la disponibilité des candidats, ceux-ci seront appelés à assurer des remplacements, et rétribués à ce titre.

*

La Direction générale du recrutement extraordinaire a été confiée par la D. I. P. à M. Jean Monney, inspecteur scolaire, tant pour l'organisation des cours que pour celle des stages et leur contrôle. Les cours sont et seront assurés par des maîtres primaires, des inspecteurs et des professeurs d'Ecoles normales.

La mise en train n'a pas été une sinécure, on peut le croire. Peut-être voudra-t-on croire aussi que l'équipe des responsables fait son possible pour réaliser une œuvre positive au service de l'école fribourgeoise.

LÉON BARBEY

Vient de paraître

Chanoine Maurice Le Bas

Hymnes d'églises, mes prières

Hymnes et séquences paraphrasées en vers français.

Un volume de 245 pages, format de poche, broché Fr. 6.-

reliure souple Fr. 8.85

L'auteur poursuit l'œuvre entreprise dans MON PSAUTIER, MA JOIE. Nul doute que ces hymnes ne connaissent le même succès que les psaumes. Prêtres, religieux, religieuses et les fidèles auront plaisir à les lire dans une langue ayant quelque parenté avec leur poésie originelle.

Rappel du même auteur :

MON PSAUTIER, MA JOIE
psaumes et cantiques paraphrasés

Un volume format de poche,

broché Fr. 6.65 ; reliure souple Fr. 9.50



En vente dans les librairies

Editions Saint-Paul, Paris-Fribourg